

Pyrale du Buis en Charente, précautions d'intervention

Outre les problèmes sanitaires déjà observés sur les buis de l'angoumois depuis le printemps 2011, c'est la récente prolifération de la Pyrale du buis, depuis la mi-avril qui a alerté les citoyens du département de la Charente. Pour enrayer l'attaque de ce parasite, certains n'ont pas hésité à pulvériser des insecticides, non sans risque pour les milieux naturels et l'humain, malgré la législation en vigueur. Explications.

Cette année, à la faveur d'un hiver doux, la prolifération de la Pyrale du buis (*Cydalima perspectalis*) - un papillon inoffensif pour la santé humaine dont la chenille consomme les feuilles de son arbuste hôte - est particulièrement importante depuis mi-avril. Originaire d'Asie orientale (Japon, Chine, Corée, etc.), ce papillon a été observé pour la première fois en Europe en 2007 et signalé pour la première fois en France en 2008 sur la commune de Saint-Louis (68). On suppose qu'il a été introduit lors d'importations de buis en provenance de Chine.



Utilisation de produits phytosanitaires et dommages collatéraux

Il faut savoir que les produits insecticides (y compris ceux à base de Bacille de Thuringe) ne sont pas sélectifs. Ils peuvent par voie de conséquence affecter d'autres insectes avec des répercussions considérables sur leurs prédateurs. Ils ont par ailleurs des effets directs et indirects sur la santé humaine en cas d'épandage à grande échelle : irritations, troubles nerveux et respiratoires, impact sur la ressource en eau.

Réglementation en vigueur et prévention des risques

Pour ces raisons, l'utilisation de produits phytosanitaires est fortement réglementée : toute matière active doit être employée pour un usage précis, à une dose stricte avec un mode d'application donné. Or il n'existe pas de molécule homologuée pour la Pyrale du buis. En outre, tout utilisateur de produits phytopharmaceutiques doit être agréé CERTIPHYTO.

Par ailleurs, les connaissances de ce ravageur sur la vitalité des buis étant actuellement méconnues, rien ne permet d'affirmer qu'ils entraîneront à terme des mortalités à grande échelle. Des repousses sont d'ailleurs observées sur les buis touchés.

Des méthodes de lutte actuellement à l'essai

- en préventif, il est préconisé de **couvrir des pieds sains** d'un voile d'hivernage ou équivalent pour éviter qu'ils ne soient contaminés à leur tour ;
- tailler et incinérer les rameaux les plus fortement touchés ;
- utiliser des **pièges à phéromones** : une hormone femelle (phéromone) attire les papillons mâles. Il est ensuite possible de les identifier et les détruire sélectivement : ainsi les femelles ne sont pas fécondées et leurs pontes ne contaminent pas de nouveaux pieds. Certaines municipalités proposent de se constituer « centrales d'achats » et de revendre à prix coûtant le matériel nécessaire : les pièges et leurs capsules de phéromones (environ 50 €).

Du fait des enjeux environnementaux et ornementaux des buis, l'observatoire SaveBuxus – www.plante-et-cite.fr – a été créé pour mettre au point et évaluer des solutions de biocontrôle contre la Pyrale et les maladies du buis. Ainsi nous invitons chacun à partager ses expériences de solutions alternatives aux traitements chimiques, qu'elles soient positives ou négatives !

L'échange et la mutualisation des expériences sont pour l'instant les meilleures perspectives pour mettre en œuvre des moyens de lutte adaptés.

Parlez-en autour de vous !